

## L'exécutif de Pyrénées-Haut-Garonnaises est en place



Douze des quinze membres du bureau élus./Photo DDM.

Interminable défilé, vendredi dernier devant les trois bureaux de vote, installés dans la salle multi-activités de Cierp-Gaud, où la mise en place de la gouvernance de la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises a repris après l'interruption de la séance du 27 janvier (lire nos éditions des 28 et 29 janvier) à une heure tardive. Il s'agissait cette fois de procéder à l'élection des 15 membres du bureau.

Dès 14 h 30, les candidats commençaient tour à tour de se présenter à l'assemblée, dont cinq femmes : Annie Ayrat (Melles), Anne-Marie Echevarne (Gourdan-Polignan), Laurette Daspet (Bezins Garraux) et Marie-Claire Uchan (Saint-Bertrand) et Michèle Stradère (Barbazan). Au bureau, cinq représentants de chaque ancienne communauté de communes, du Haut Comminges, des vallées de Saint-Béat et du Pays de Luchon siègeront.

Les dix messieurs élus ont été André Fillastre (Sauveterre), Jean-Louis Ferré (Luchon), Alain Frisoni (Saint-Béat), Bernard Dumail (Antichan-de-Frontignes), José Castell (Chaum), Jean-Claude Clastot (Saint-Mamet), Philippe Bonnet (Marignac), André Saporte (Poubeau), Jean-Pierre Comet (Cier-de-Luchon), Sylvain Comet (Antignac).

### «La raison doit l'emporter»

«Suite aux discussions que j'ai eues avec Jean-Louis Ferré, le maire de Luchon, j'ai accepté de présenter sa candidature, conscient des enjeux liés au tourisme, au thermalisme et à la station de ski de Superbagnères. Je pense que la raison doit l'emporter, d'autant que le travail en commun doit être la priorité pour mener les projets de notre communauté de communes de manière efficiente», confiait Alain Castel, le président de la nouvelle et grande intercommunalité. À 19 heures, Joël Gros, premier vice-président, faisait lecture de la charte d'un élu. L'exécutif de Pyrénées Haut Garonnaises étant en place, les 97 délégués vont désormais dessiner l'organisation de la collectivité ; procéder aux désignations et délégations ; travailler sur le règlement et les statuts ; rencontrer l'ensemble des personnels... Et cela, «toujours dans le cadre d'un travail partagé», précisait Alain Castel, lequel a annoncé un conseil communautaire le 9 février à Marignac.